



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3<sup>ème</sup> trimestre 2024  
(N° 3)

Publication

SAPEURS  
POMPIERS

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS

66

# 1 - LES DÉLIBÉRATIONS

## 1.1 - Bureau CASDIS

05/07/2024	D01 - Formation d'un étudiant master (BAC+5) en risques et environnement par la voie de l'apprentissage en alternance
05/07/2024	D02 - Retrait du département et du SDIS de la Réunion de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne
05/07/2024	D03 - Ministère d'avocat : agression sapeur-pompier volontaire CIS Céret – 5 juillet 2023
05/07/2024	D04 - Ministère d'avocat : agression équipage VSAV CIS Côte Vermeille – 7 août 2023
05/07/2024	D05 - Ministère d'avocat : agression équipage VSAV Canet-en-Roussillon – 20 novembre 2023
05/07/2024	D06 - Ministère d'avocat : constitution de partie civile suite à vol carte carburant
05/07/2024	D07 - Ministère d'avocat : constitution de partie civile suite à mise à feu volontaire sur la commune de Baho
05/07/2024	D08 - Marchés de travaux pour les CSP Perpignan Sud : protocole d'accord transactionnel avec la société GUINTOLI
05/07/2024	D09 - Convention de mise en place d'un véhicule de liaison médicale au sein du centre de secours de Perpignan Sud
05/07/2024	D10 - Réforme de véhicules et matériels divers
05/07/2024	D11 - Cession équipement réformé à l'association Le Grain
05/07/2024	D12 - Cession vecteurs nautiques au profit du SDIS du Lot
05/07/2024	D13 - Convention entre l'UDSIS et le SDIS 66 relative à la fourniture d'un service de restauration collective

## 1.2 - CASDIS

Néant

# 2 – LES ARRÊTÉS

## 2.1 - Préfectoraux

26/06/2024	N° 2024-0361-1 – Portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques
26/06/2024	N ° 2024-0361-2 – Portant liste d'aptitude des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des scaphandriers autonomes légers opérationnels (SAL)

## 2.2 – de la Présidente

Néant

## 2.3 – conjoints Préfet/Présidente

Néant

# 3 – LES DÉCISIONS

## 3.1 – de la Présidente

Néant

## 3.2 – du directeur départemental d'incendie et de secours, chef de corps

Néant

# **1 - LES DÉLIBÉRATIONS**

## **1.1 - Bureau CASDIS**



## SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

5 juillet 2024 – 10h00

### SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS

<b>PÔLE RESSOURCES</b>	
1.	Formation d'un étudiant master (BAC+5) en risques et environnement par la voie de l'apprentissage en alternance
<b>PÔLE PILOTAGE</b>	
2.	Retrait du département et du SDIS de la Réunion de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne
3.	Ministère d'avocat : agression sapeur-pompier volontaire CIS Céret – 5 juillet 2023
4.	Ministère d'avocat : agression équipage VSAV CIS Côte Vermeille – 7 août 2023
5.	Ministère d'avocat : agression équipage VSAV Canet-en-Roussillon – 20 novembre 2023
6.	Ministère d'avocat : constitution de partie civile suite à vol carte carburant
7.	Ministère d'avocat : constitution de partie civile suite à mise à feu volontaire sur la commune de Baho
8.	Marchés de travaux pour les CSP Perpignan Sud : protocole d'accord transactionnel avec la société GUINTOLI
<b>PÔLE OPÉRATIONNEL</b>	
9.	Convention de mise en place d'un véhicule de liaison médicale au sein du centre de secours de Perpignan Sud
<b>PÔLE SOUTIEN</b>	
10.	Réforme de véhicules et matériels divers
11.	Cession équipement réformé à l'association Le Grain
12.	Cession vecteurs nautiques au profit du SDIS du Lot
13.	Convention entre l'UDSIS et le SDIS 66 relative à la fourniture d'un service de restauration collective

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D00A-DE

Accusé certifié exécutoire

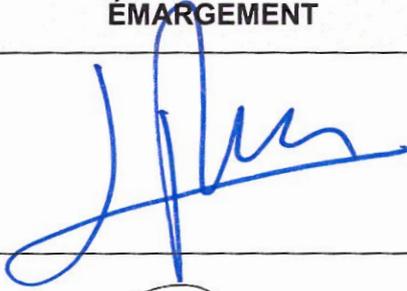
Réception par le préfet : 05/07/2024



**RÉUNION DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66**

**VENREDI 5 JUILLET 2024 - 10H00**

**ÉMARGEMENT**

NOM - QUALITÉ	ÉMARGEMENT
Mme Hermeline MALHERBE Présidente du CASDIS	
M. Michel GARCIA 1 <sup>er</sup> vice-président du CASDIS	
M. Rémy ATTARD 2 <sup>ème</sup> vice-président du CASDIS	
Mme Martine ROLLAND 3 <sup>ème</sup> vice-présidente du CASDIS	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D00B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 1

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : formation d'un étudiant master (BAC + 5) en risques et environnement par la voie de l'apprentissage en alternance.**

Pour rappel, un contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé en alternance conclu entre un apprenti et un employeur dans lequel l'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle, dispensée, pour la partie pratique, dans la collectivité territoriale et, pour la partie théorique, dans un centre de formation d'apprentis (CFA). À l'issue de cette formation, l'apprenti vise l'obtention d'un diplôme.

Il vous est proposé de former un apprenti en master risques et environnement au sein de l'université de Montpellier et affecté au pôle pilotage, service santé sécurité et qualité de vie en service (SSQVS) du SDIS 66.

Cet apprenti suivrait sa formation sur une période de deux ans, à compter du 2 septembre 2024. L'intéressé alternera périodes de travail en entreprise au sein du SDIS 66 et périodes d'enseignement au sein de son CFA.

Il percevra un salaire mensuel brut correspondant à 67 % du SMIC sur la base du SMIC brut au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce salaire suivra les évolutions réglementaires.

Les frais de formation s'élèveront à 6 700,00 € par an. Il est précisé que les frais de formation relatifs à l'accueil de ces étudiants en apprentissage peuvent être financés par le CNFPT, en intégralité, hors frais annexes ou majoration des apprentis en situation de handicap.

Le SDIS 66 dispose d'un accord de principe sur le financement de ce contrat d'apprentissage.

Le comité social territorial s'est réuni le 18 juin 2024 et a émis un avis favorable à l'unanimité des membres.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve l'accueil de cet étudiant en contrat d'apprentissage sur une période de deux ans, à compter du 2 septembre 2024.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 2

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : retrait du département et du SDIS de la Réunion de l'ENTENTE pour la forêt méditerranéenne.**

Considérant que le département et le SDIS de la Réunion ont adhéré à l'ENTENTE pour la Forêt Méditerranéenne en 2012 suite aux grands incendies qui ont ravagé l'île en octobre 2011.

Considérant que cette période a permis d'assister le département de la Réunion afin de mettre en place progressivement les outils cartographiques, formatifs, de communication, nécessaires à la prise en compte de ce risque et à la réponse opérationnelle à y apporter.

Considérant que le département et le SDIS de la Réunion a fait part de son souhait de mettre fin à son adhésion au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant que le conseil d'administration de l'ENTENTE pour la Forêt Méditerranéenne a entériné, le 8 novembre 2022, le principe du retrait du département de la Réunion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant le courrier de l'ENTENTE pour la Forêt Méditerranéenne en date du 8 mars 2024 précisant que tous les SDIS adhérents à l'ENTENTE doivent se prononcer sur ce retrait conformément aux statuts de l'ENTENTE pour la Forêt Méditerranéenne.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve le retrait du département et du SDIS de la Réunion au sein de l'ENTENTE pour la Forêt Méditerranéenne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 3

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : ministère d'avocat (agression d'un sapeur-pompier volontaire du centre d'incendie et de secours de Céret – 5 juillet 2023).**

En date du 5 juillet 2023, Monsieur X s'est rendu coupable des faits de menaces de mort, outrages et tentative d'agression à l'encontre de Monsieur Anthony GRASSITELLI, sapeur-pompier volontaire, dans l'exercice d'une mission de service public.

L'audience relative à cette affaire aura lieu le 30 juin 2025.

Dans le cadre de sa délégation de compétences, la présidente du conseil d'administration, autorisée à représenter les intérêts du SDIS 66 devant la justice, a fait appel à maître MÉRIC, avocat au barreau de Perpignan, afin de nous assister dans ce dossier.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 011, article 6227.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

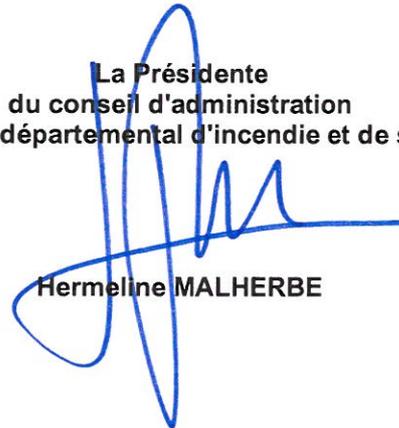
Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve le mandat donné par la présidente à maître MÉRIC pour l'affaire susvisée.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE



## DÉLIBÉRATION N° 4

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : ministère d'avocat (agression de l'équipage du VSAV du centre d'incendie et de secours de Côte Vermeille – 7 août 2023).**

En date du 7 août 2023, Monsieur X s'est rendu coupable des faits de menaces et d'agression à l'encontre de Madame Julie DEBELLE et Monsieur Éric LIMOUSIN, sapeurs-pompiers volontaires, dans l'exercice d'une mission de service public.

L'audience relative à cette affaire aura lieu le 4 avril 2025.

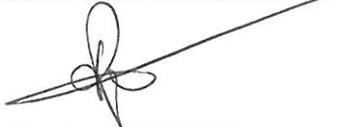
Dans le cadre de sa délégation de compétences, la présidente du conseil d'administration, autorisée à représenter les intérêts du SDIS 66 devant la justice, a fait appel à maître MÉRIC, avocat au barreau de Perpignan, afin de nous assister dans ces deux affaires.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 011, article 6227.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve le mandat donné par la présidente à maître MÉRIC pour l'affaire susvisée.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 5

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : ministère d'avocat (agression de l'équipage du VSAV du centre d'incendie et de secours de Canet-en-Roussillon – 20 novembre 2023).**

En date du 20 novembre 2023, Madame X s'est rendue coupable des faits de menaces de mort, outrages et tentative d'agression à l'encontre de Monsieur Younès MERNISSI et Monsieur Fabien SAISON, sapeurs-pompiers volontaires, dans l'exercice d'une mission de service public.

L'audience relative à cette affaire aura lieu le 14 juin 2024.

Dans le cadre de sa délégation de compétences, la présidente du conseil d'administration, autorisée à représenter les intérêts du SDIS 66 devant la justice, a fait appel à maître MÉRIC, avocat au barreau de Perpignan, afin de nous assister dans ces deux affaires.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 011, article 6227.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve le mandat donné par la présidente à maître MÉRIC pour l'affaire susvisée.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 6

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : ministère d'avocat (constitution de partie civile suite à vol de carte carburant).**

En date du 29 juillet 2023, Monsieur X s'est rendu coupable des faits de vol de carte carburant (CS Argelès-sur-Mer) et utilisation à hauteur de 18 paiements d'un montant global de 3 418,72 euros.

L'audience a eu lieu le 27 mai 2024 et le prévenu a été condamné à 4 mois d'emprisonnement, au remboursement du préjudice du SDIS 66 (3 418,72 €) et à 700,00 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale.

Dans le cadre de sa délégation de compétences, la présidente du conseil d'administration, autorisée à représenter les intérêts du SDIS 66 devant la justice, a fait appel à maître MÉRIC, avocat au barreau de Perpignan, afin de nous assister dans cette affaire.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 011, article 6227.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve le mandat donné par la présidente à maître MÉRIC pour l'affaire susvisée.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 7

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : ministère d'avocat (constitution de partie civile suite à mise à feu volontaire sur la commune de Baho).**

En date du 5 décembre 2023, Monsieur X s'est rendu coupable des faits de destruction volontaire par incendie de bois, forêt, lande, maquis ou plantation d'autrui et à la violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence sur la commune de Baho.

À la suite de l'audience correctionnelle en date du 16 mai 2024, Monsieur X a été condamné à une peine d'un an d'emprisonnement avec sursis probatoire pendant 3 ans, avec obligation de suivi psychologique, médical, à une obligation d'indemnisation des parties civiles et au paiement des sommes de 3 276,93 € au titre des dommages et intérêts et 700,00 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénale au SDIS 66.

Dans le cadre de sa délégation de compétences, la présidente du conseil d'administration, autorisée à représenter les intérêts du SDIS 66 devant la justice, a fait appel à maître MÉRIC, avocat au barreau de Perpignan, afin de nous assister dans cette affaire.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au chapitre 011, article 6227.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve le mandat donné par la présidente à maître MÉRIC pour l'affaire susvisée.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 8

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

Nombre de représentants avec voix délibérative	
En exercice	4
Présents	4
Votants	4
Résultat de vote	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : marchés de travaux pour le centre d'incendie et de secours de Perpignan Sud  
– protocole d'accord transactionnel avec la société GUINTOLI.**

Suite à l'appel d'offres pour la construction du centre d'incendie et de secours de Perpignan Sud en 2013, le lot n°1 « VRD » a été attribué à la société GUINTOLI pour un montant de 1 399 614,40 € HT.

La réception du lot a été prononcée avec des réserves afférentes aux enrobés.

La société GUINTOLI, alors que lesdites réserves n'étaient toujours pas levées, a déposé en date du 21 mars 2020, une requête indemnitaire d'un montant de 1 236 698,65 € HT auprès du tribunal administratif de Montpellier aux fins de règlement de divers postes (travaux supplémentaires indispensables, surcoûts, préjudices, décisions de poursuivre, intérêts moratoires).

La juridiction a demandé aux parties d'engager une médiation, infructueuse dans un premier temps.

Les parties ont finalement convenu de s'entendre sur des concessions réciproques satisfaisant les intérêts de chacune.

La société GUINTOLI s'est engagée à procéder aux travaux de levée des réserves affectant les enrobés et le SDIS 66 de ce fait procédera au paiement de la somme de 350 000,00 € correspondant à une partie des montants dus suite aux modifications de programmes.

Cette indemnisation mettrait fin à l'ensemble des contentieux qui opposent le SDIS 66 à la société GUINTOLI.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, autorise le principe d'un montant maximum de transaction de 350 000,00 € permettant de clôturer ce contentieux et autorise la présidente à signer le protocole transactionnel et tous les documents y afférents.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 9

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024  
Publication : 10/07/2024

**Objet : convention de mise en place d'un véhicule de liaison médicale au sein du centre d'incendie et de secours de Perpignan Sud.**

En raison de l'augmentation conséquente de population pendant la période estivale sur le département des Pyrénées-Orientales, il est proposé de mettre en place un véhicule de liaison médicale (VLM) sur le site du centre d'incendie et de secours de Perpignan Sud.

L'objectif poursuivi est qu'une équipe médicale puisse prodiguer rapidement des soins urgents à la population.

Ce VLM sera armé par un médecin urgentiste, un infirmier sapeur-pompier protocolé et un équipier/conducteur sapeur-pompier en garde postée de 8h00 à 20h00 du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

La convention jointe au présent rapport définit les conditions d'utilisation de ce VLM, en complément des SMUR déjà en place, entre le centre hospitalier de Perpignan et le SDIS 66 au titre de l'année 2024.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, autorise la présidente à signer la convention entre le SDIS 66 et le centre hospitalier de Perpignan relative à la mise en place d'un véhicule de liaison médicale au sein du centre d'incendie et de secours de Perpignan Sud.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



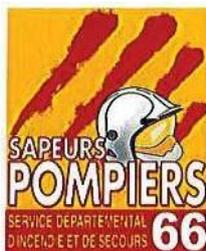
Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024  
Publication : 10/07/2024



## CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN VÉHICULE DE LIAISON MÉDICALE AU SEIN DU CENTRE DE SECOURS PERPIGNAN SUD

Vu le code de la santé publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entre :

Le service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées Orientales, représenté par sa présidente du conseil d'administration, Mme Hermeline MALHERBE, ci-après dénommé le « SDIS 66 »,

Et :

Le centre hospitalier de Perpignan, siège du SAMU 66, représenté par son Directeur, Monsieur Barthélémy MAYOL, ci-après dénommé le « CHP »,

### **PREAMBULE :**

Le SDIS 66 dispose d'un véhicule léger médicalisé (VLM) équipé de matériels médicaux et armé d'un médecin, d'un infirmier et d'un conducteur. Ce véhicule est destiné en premier lieu à apporter un soutien sanitaire opérationnel médical aux sapeurs-pompiers du SDIS 66 durant les interventions.

Cependant, le SDIS 66 peut mettre à profit du SAMU 66 ce véhicule équipé et armé pour suppléer les moyens du SAMU 66 lorsqu'ils sont indisponibles.

### **IL A ÉTÉ DÉCIDÉ ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024  
Publication : 10/07/2024

## ➤ **ARTICLE 1<sup>er</sup> : OBJET**

En raison de l'augmentation de la population pendant la période estivale dans les Pyrénées-Orientales et pour garantir l'atteinte du contrat opérationnel de la santé sur le département, un VLM est mis en place au centre de secours de Perpignan Sud.

L'objectif consiste, en complément des moyens du SAMU, à proposer une équipe médicale pour intervenir rapidement dans le cadre des soins urgents à la population.

Le VLM est en garde postée de 8h00 à 20h00 du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2024.

- Le CODIS 66 informera le SAMU 66 dès lors que l'armement du VLM ne sera pas complet. En l'absence du médecin urgentiste, le VLM repassera en VLI (ISP + conducteur).

- Le CODIS 66 informera le SAMU 66 dès lors que le VLM est engagé sur un soutien sanitaire au profit des sapeurs-pompiers (missions prioritaires).

## ➤ **ARTICLE 2 : MODALITÉS**

Le VLM est engagé en priorité sur des missions de soutien sanitaire opérationnel vis-à-vis des agents du SDIS.

En dehors de ces interventions, l'engagement du VLM se fera uniquement sur demande du SAMU après régulation par le médecin régulateur en cas d'indisponibilité des vecteurs du SAMU.

Dans certains cas, le SAMU 66 peut demander au CTA de détourner le VLM d'une intervention pour le réorienter vers une autre.

Le VLM pourra être déclenché conjointement avec un VSAV ou une ambulance privée.

Les bilans médicaux seront transmis au SAMU 66 via le CODIS.

## ➤ **ARTICLE 3 : COMPOSITION DE L'ÉQUIPAGE DU VLM**

L'équipage du véhicule de liaison médical est composé de :

- 1 médecin urgentiste sapeur-pompier,
- 1 infirmier sapeur-pompier ayant bénéficié de la formation initiale aux protocoles infirmiers de soins d'urgence,
- 1 sapeur-pompier ayant validé la formation d'équipier secours à personne et d'équipier conducteur VLM.

L'équipage pourra être complété par :

- 1 étudiant infirmier de troisième année en stage.

La garde postée permet d'ouvrir un nouveau terrain de stage pour les IFSI des Pyrénées-Orientales ainsi que les IFSI hors département et ainsi de répondre favorablement aux nombreuses demandes des étudiants infirmiers. Ce stage leur permettra de développer des compétences notamment en raisonnement clinique et en gestion des situations d'urgence.

- 1 ISP en formation initiale (en doublure),
- 1 interne en médecine générale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024  
Publication : 10/07/2024

#### ➤ **ARTICLE 4 : ÉQUIPEMENT DU VLM**

Le SDIS met à disposition un véhicule spécifiquement aménagé avec le matériel nécessaire notamment :

- 1 moniteur multiparamétrique permettant la télétransmission d'un électrocardiogramme au CRRA 15,
- 1 défibrillateur semi-automatique,
- 1 sac médical disposant des thérapeutiques pour la prise en charge des urgences vitales,
- 1 sac oxygénothérapie,
- 1 MEOPA (gaz analgésique),
- 1 respirateur,
- 2 pousses seringues,
- 1 aspirateur à mucosité,
- 1 Hémocue et HbCo,
- 1 sac de soutien sanitaire,
- Kits de Damage Control

#### ➤ **ARTICLE 5 : RELATION SDIS/SAMU**

Conformément à la circulaire interministérielle N° DGOS/R2/DGSCGC/2015/190 du 5 juin 2015 relative à l'application de l'arrêté du 24 avril 2009 et conformément à l'arrêté du 5 juin 2015 portant modification de l'annexe I et de l'annexe VI du référentiel commun d'organisation du secours à personne et de l'aide médicale urgente du 25 juin en 2008, les échanges avec le SAMU 66 se déroule de la façon suivante :

- Lors du déclenchement du VLM, en journée 8h00-20h00, le médecin urgentiste passera son bilan médical au régulateur en passant par le CODIS.

#### ➤ **ARTICLE 6 : INDICATEURS**

Des indicateur quantitatifs et qualitatifs sont mis en place pour permettre l'analyse de l'activité estivale du VLM :

- Nombre de sorties du VLM.
- Créneaux horaires des sorties.
- Lieux des sorties.
- Motifs des sorties.
- Devenir du patient.

Ces indicateurs sont présentés chaque année dans le bilan SSSM du SDIS 66.

Ces indicateurs seront également transmis à la direction du CH de Perpignan.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024  
Publication : 10/07/2024

➤ **ARTICLE 7 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES**

Il a été convenu entre les deux parties que le budget alloué par le CH de Perpignan s'élève à 85000 euros sur la période de juillet et août.

Au-delà des 250 interventions, les interventions supplémentaires seront facturées à 350 euros par intervention (ce forfait intègre la mise à disposition des personnels, du véhicule, les frais de carburant, d'entretien du véhicule, le réassort des matériels et médicaments utilisés, etc...).

En cas de sortie de la VLM sans régulation préalable par le SAMU 66, cette dernière ne sera pas facturable.

➤ **ARTICLE 8 : DATE D'EFFET DE LA CONVENTION - DURÉE DE LA CONVENTION - RECONDUCTION**

La présente convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 pour une durée d'un an, renouvelable par voie expresse.

➤ **ARTICLE 9 : ASSURANCES**

Le SDIS 66 déclare avoir couvert sa responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance.

De même, le personnel du SDIS 66 engagé, qu'il soit titulaire, volontaire ou stagiaire, est couvert par les assurances souscrites par le SDIS 66. Concernant les infirmiers stagiaires, ces derniers sont également assurés en dehors des accidents réparés au titre de la législation sur les accidents de travail.

Enfin le SDIS 66, assure le VLM au titre du contrat souscrit pour sa flotte automobile.

➤ **ARTICLE 10 : AVENANT**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause l'objectif général posé en préambule.

➤ **ARTICLE 11 : RÉSILIATION ANTICIPÉE**

Chaque partie peut résilier ladite convention en cas de non-respect des règles et des termes de de cette dernière.

La partie souhaitant résilier la présente convention doit en informer l'autre par écrit dans un délai de 15 jours en précisant les motifs de la résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Perpignan, le

Pour le SDIS 66,

Pour le CHP,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D09b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2024  
Publication : 10/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 10

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : réforme de véhicules et matériels divers.**

Le SDIS 66 réforme régulièrement ses véhicules, matériels et équipements, lorsqu'ils sont amortis, sinistrés, hors d'usage ou lorsqu'ils ne sont plus conformes aux obligations réglementaires ou normatives applicables aux services d'incendie et de secours.

Cette action permet d'assainir notre parc et d'alléger le budget de fonctionnement en matière de réparation.

- Annexe 1 : réforme de matériel (véhicules et remorques).
- Annexe 2 : réforme de matériel divers.
- Annexe 3 : réforme de matériel (ARI et détection).
- Annexe 4 : réforme de matériel (Informatique- radio- téléphonique).
- Annexe 5 : réforme de matériel (LSPCC).
- Annexe 6 : réforme de matériel (atelier).

La commission administrative et technique s'est réunie le 24 juin 2024 et a émis un avis favorable à l'unanimité des membres.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve la réforme des véhicules et matériels divers listés en annexe.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

## ANNEXE 1- RÉFORME DE MATÉRIEL (Véhicules et remorques)

Référence	Marque	Modèle	Immatriculation	Kilométrage	Date 1ère mise en circulation	Etat
VL 11	Citroen	C3	AN-639-MQ	233864	27/03/2006	Contrôle technique défavorable pour cause de défaillances majeures. Véhicule très vétuste
CCF4M 73	Renault	Midlum	GT-138-BR	108532	22/12/2004	Travaux de réparations lourds sur le châssis comme sur la partie équipement devant être nécessairement externalisés pour 9084 euros (VNC du véhicule 5424,9 euros). Apparition de problèmes d'ordre électrique.
VTP 02	Renault	Trafic	5170 - TK- 66	149 303	22/12/2004	En contre visite suite au contrôle technique. Absence de pièces détachées pour cette série d'engin, ne permettant pas de réaliser les travaux nécessaires pour pouvoir présenter à nouveau le véhicule au contrôle technique.
VTU 24	Peugeot	Boxer	GV-793-FT	65 310	23/09/1997	Engin amorti financièrement et techniquement. Véhicule extrêmement vétuste. Contacteur direction HS
VSAV 99	Peugeot	Boxer	CJ-071-CV	139 156	25/07/2012	Moteur et boîte de vitesse hors service
CCF4MHP 12	Renault	Midlum	AB - 659 - SL	8 107	01/07/2009	Engin détruit en juin 2014 suite accident en formation de maintien des acquis en conduite tout terrain. Gardé pour pièces depuis lors.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

## ANNEXE 2- RÉFORME DE MATÉRIEL DIVERS

Type	Marque	Modèle	Date d'achat	Etat
LOT FEU DE VEGETATION	FITOSA	600 LITRES	2002	HORS SERVICE ET NON APPROPRIE A NOS VEHICULES (TROP LOURD)
LOT FEU DE VEGETATION	FITOSA	600 LITRES	2002	HORS SERVICE ET NON APPROPRIE A NOS VEHICULES (TROP LOURD)
LOT FEU DE VEGETATION	FITOSA	600 LITRES	2002	HORS SERVICE ET NON APPROPRIE A NOS VEHICULES (TROP LOURD)
LOT FEU DE VEGETATION	FITOSA	600 LITRES	2002	HORS SERVICE ET NON APPROPRIE A NOS VEHICULES (TROP LOURD)
LOT FEU DE VEGETATION	FITOSA	600 LITRES	2002	HORS SERVICE ET NON APPROPRIE A NOS VEHICULES (TROP LOURD)
LOT FEU DE VEGETATION	CORNUT	500 IITRES	//////////	HORS SERVICE ET NON APPROPRIE A NOS VEHICULES (TROP LOURD)
LOT FEU DE VEGETATION	//////////	INOX	//////////	HORS SERVICE
POMPE CEDA	CAMIVA	2000/15	2004	HORS SERVICE
COMPRESSEUR AIR BERCE SD	PRODIF	V265153M	2003	CUVE DOIT ETRE REQUALIFIEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

### ANNEXE 3 - RÉFORME DE MATÉRIEL (ARI et Détection)

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Détecteur	BW	BW CL2	J617-C035755	P-SUD	2017	HORS SERVICE
Détecteur	BW	GAzAlert MicroClip X3	KA419-1028706	FPTLSRHP01 PSUD	2019	Carte mère HS
Détecteur	BW	GAzAlert MicroClip X3	KA417-1082351	EPS30M05 ARGELES	2017	Ne charge plus matériel plus sous garantie
Détecteur	BW	MICRO 5 PID	SK311-023650	CER01 FONT-ROMEUE	2011	Capteur PID HS réparation onéreuse est plus en fabrication
Détendeur ARI	drager	PSS7000	BRLM-4576	FPTSR08 LE BOULOU	2019	Non réparable plus sous garantie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

## ANNEXE 4 - RÉFORME DE MATÉRIEL (Informatique - radio - téléphonie)

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Amplificateur boîtier radio BIV	EADS	hr6723aaj03144505692	hr6723aaj03144505692	Algeco DSI	X	Réformé
Amplificateur boîtier radio BIV	EADS	hr6723aaj03144505692	hr6723aaj03144505692	Algeco DSI	X	Réformé
Bac à papier	BROTHER	lt5301	k0j553364	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Bac à papier	BROTHER	lt5300	k0j548864	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Bac à papier	BROTHER	lt5301	k0j553364	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600226	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600209	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600243	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601054	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600270	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705209	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600267	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130602412	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705285	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104707674	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03132002651	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104707679	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705217	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	BIV SMART	HR6723AAJ03130601081	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	MX3000	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130503145	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130602409	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705229	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130602410	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601072	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705222	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03131300028	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH03124901200	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601075	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601046	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705277	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130503593	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130602447	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705254	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130503546	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600250	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104707670	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601052	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03131101975	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601035	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601038	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130503574	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03132002662	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601030	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH03124901209	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130601049	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130602427	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600249	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAH02104705221	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130602405	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130503575	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Boîtier radio BIV Smart	EADS	HR6723AAJ03	HR6723AAJ03130600273	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Boîtier vidéo analogique	KRAMER	KRAMER TP122	3040841848	Algeco DSI	X	Réformé
Boîtier vidéo analogique	KRAMER	KRAMER TP122	3040841848	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	00:21:29:00:a9:f0	DNI1353A518	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180F1Y	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180F0Q	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211806cp	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc21090658	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211004gw	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc21090656	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc210906sx	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc21090653	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211804uq	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211804uq	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2109064n	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc22180f0u	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc21170847	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2118059d	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2118059d	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2118059d	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211003pi	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211003pi	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211003pi	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc210604wb	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc21090657	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc21090651	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc210906ah	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2118054i	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2118060a	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc210906af	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc210906af	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2109064u	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2109064u	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc211805zf	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc210906a5	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2109064x	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2118059k	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2118061e	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	kwc2109066w	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180F1Y	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180F0Q	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180EVG	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180EVG	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180EVG	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180F22	Algeco DSI	X	Réformé
Borne WIFI	Cisco	AIR-AP1832I-E-K9	KWC22180F22	Algeco DSI	X	Réformé
Casque audio	Jabra	ENC010	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Casque audio	SENNHEISER	SENNHEISER SC665USB	330000479	Algeco DSI	X	Réformé
Casque audio	HANNS-G	HW 191D	HW 191DP0REL16	Algeco DSI	X	Réformé
Casque audio	HANNS-G	HW 191D	HW 191DP0REL16	Algeco DSI	X	Réformé
Chargeur radio	ALCATEL	ALT 410 R	39196872	Algeco DSI	X	Réformé
Chargeur radio	ALCATEL	ALT 410 R	39196872	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Clavier	Logitech	y-uf49	867645-0101	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	P223	CNK8460H2M	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	P223	CNK8460G40	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	P223	CNK74015GY	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	S2231A	3CQ02900MD	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	Logitech	MK120	820-003021	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	Clavier	KB-0316	BDAEE0QQR5119F	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	KB-0316	BC3270GVBWB2WB	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	260G2	4CH650CFWB	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	HSTND9571A	CNC9011FV2	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	HP	P224	CNK0270B16	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	Logitech	U0026	1615H505U7M8	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	Microsoft	575078	3,52E+12	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	Logitech	867445-0101	BTD51803609	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Clavier	Logitech		14128Y02LGT8	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	BDAEE0QVB3H24R	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	K330	1459YDOKL08	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	BDAEE0QGA3U2MK	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	BDAEE0QQR511D3	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	K330	14365YODK9WB	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	K270	14129Y02UGU8	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	Dell		I0800COM	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP PRO DESK MINI	400G5	8CC9520KHQ	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP KB0316		BATHC00VB1T7FO	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP KB0316		BDAEE0KKR51D8	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP KB0316		BATHC00VB1T64K	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	COMPAQ		B139C0L39GP41Y	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	Dell		CN0DJ3157161679J05Y6	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	DELUXE KEYBOARD		8676520101	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	K330	1435SYOOKFEB	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	YR0009	1743SYD75WAD	Stockage DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	BDAEE0QQR5119B	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	BDAEE0QVB4U1G4	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	bathc0kvbzpgd1	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	BDAEE0QQR5119B	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	BDAEE0QVB4U1G4	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	bathc0kvbzpgd1	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	Clavier HP KB-0316	BATHC00VB1T5IS	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	bdaee0qvb3r2ux	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	bdaee0qvb3k0fk	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	Clavier HP KB-0316	BATHC00VB1T5IS	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	KB-0316	bdaee0qvb3r2ux	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	Clavier HP KBAR211	803181-051	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	Clavier HP KBAR211	803181-051	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	SK-2880	BC3270FCPWW2X2	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	SK-2880	BC3270FCPWW2X2	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	HP KB-0316	BDAEE0QVB3H24R	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	K330	1459YDOKL08	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	K330	1459YDOKL08	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	Logitech	K120	2131MR21AF28	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier	HP	HP KB-0316	BDAEE0QVB3H24R	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier sans fil	Logitech	820-006481	1620CE0E008	Algeco DSI	X	Réformé
Clavier sans fil	Logitech	820-006481	1620CE0E008	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Distributeur réseau	Cisco	Cisco Catalyst 3560G	FOC1451Y377	Algeco DSI	X	Réformé
Distributeur réseau	Cisco	Cisco Catalyst 3750	FCZ1125X00J	Algeco DSI	X	Réformé
Distributeur réseau	Cisco	Cisco Catalyst 3560G	FOC1503W46G	Algeco DSI	X	Réformé
Dock pour PC portable	Toshiba		8F036883H	Stockage DSI	X	Réformé
Dock pour PC portable	Toshiba	PA5116E-2PRP	1H101874H	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Dock pour PC portable	Toshiba	PA5116E-2PRP	1J071707H	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Dock pour PC portable	Toshiba	PA5116E-2PRP	3F082565H	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Dock pour PC portable	Toshiba	PA5116E-2PRP	7D145390H	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Dock pour PC portable	Dell	wd15	2gxklk2	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Dock pour PC portable	HP		Z1020814DK	Algeco DSI	X	Réformé
Dock pour PC portable	HP		Z1020814DK	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HYUNDAI	X93W	X930WDSie0a00633	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	HP	S2231A	3CQ0300XPFP	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	HANNSPREE	M19W1	715DLM02100A1804	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Dell	SK-95	CN0DJ3157161668V07FW	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Fujitsu	ST6012	R9Z000044	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Dell	E228WFPC	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Samsung	SM-B550H	B550HGSMH	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Fujitsu	DUCK	CP40757001	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Fujitsu	ST6012	R9Z000049	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Fujitsu	L22P-2	YV6M125689	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Dell	E1909WF	CN0H150F72872965122s	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Lenovo	SIL-W49	8SSD50L21291AVLC0C30EJD	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Samsung	B2710	RV1F24064YF	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	AOC	215LM0019	FLRD7HA043213	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Lenovo	SIL-W49	933054415	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	Samsung	F22T450FQR	06GHHK2R402517P	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	HP	CTT111	CNK2250180	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	HP	P223	CNK8090971	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ecran	samsung dc55e		08phhsgk600136L	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HP		CNC8370V4P	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	Samsung		MY19HMC818556F	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	PACKART BELL		94779234922F	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	Toshiba		I1C154780HST52403400TFRB	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	SATELLITE TOSHIBA PRO		I1E109062SSSCG7022030FRB	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HYUNDAI		N71SPAB064V29979	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	Dell		PL6DOT8677071084G58	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	AOC		GDPKCHA035662	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		3CQ0300XQ0	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		CNK8020276	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		3CQ02900L1	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		3CQ0300Y6M	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	Dell		CN05YD8C744455AE749L	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		CNK8460H2J	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		CNK6451CFG	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		CNK801127W	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		CNK737073G	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		3CQ029017K	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		CNC84204J1	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	HP		3CQ02900M2	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	Fujitsu		YV5F091824	Stockage DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN 185LM00013	A27C1BA001538	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN 185LM00013	A27C1BA001538	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Ecran	AOC	215LM00019	FLRD7HA051515	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	215LM00019	FLRD7HA051536	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	215LM00019	fird7ha050042	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	215LM00019	FLRD7HA051515	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	215LM00019	FLRD7HA051536	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	215LM00019	fird7ha050042	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Noc	22p1	gpdkcha035929	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Noc	22p1	gpdkcha035929	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN AOC E950SWDA	T8B2N26BAGA1DNJ	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN AOC E950SWDA	T8B2N26BAGA1DNJ	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN ASUS VH198S	A9LMIZ086971	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN ASUS VH198S	A9LMIZ086971	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	CN-0GU620-71618-6BC-AKK4	A27C1BA001538	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	CN-0GU620-71618-6BC-AKK4	A27C1BA001538	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Dell	REV AD1	pl0dt867707107ck8a0m	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Dell	REV AD1	pl0dt867707107ck8a0m	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Dell	REV a00	cn0hu1777287278r0m4h	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Dell	Ecran Dell REVA00	cn0hu1837426183u7dtl	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Dell	REV a00	cn0hu1777287278r0m4h	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Dell	Ecran Dell REVA00	cn0hu1837426183u7dtl	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN HANNSG HSG1033	506250002201R	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN HANNSG HSG1033	506250002201R	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN HANNSPREE M19W1	715DLM02100A1406	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	AOC	ECRAN HANNSPREE M19W1	715DLM02100A1406	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HP	ECRAN HP 1588-3003	cnc84204hr	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HP	ECRAN HP 1588-3003	cnc84204hr	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HP	ECRAN HP S2231A	A27C1BA001538	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HP	ECRAN HP S2231A	A27C1BA001538	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HP	w2216V	cnt90211v6	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HANNSPREE	M19W1	715dlm02100a1380	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HANNSPREE	M19W1	715dlm02100a1380	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Philips	190 c6	bz000621212346	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Philips	190 c6	bz000621212346	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	HP	S2231	3CQ02900L1	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Samsung	Samsung SM-G190F	3,5407E+14	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	Samsung	Samsung SM-G190F	3,5407E+14	Algeco DSI	X	Réformé
Ecran	SENNHEISER	SENNHEISER SC665USB	330000479	Algeco DSI	X	Réformé
Enregistreur	Sound eye	inconnu	ob0006300567	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Face avant Radio	SIMOCO	SRM 9000	00503051513P	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	SIMOCO	SRM 9000	00503051513P	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	SIMOCO	SRM 9000	5RE0X08334LRL	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	52769	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	45849	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	45754	Algeco DSI	X	Réformé
Face avant Radio	TPL SYSTEM	SRM 9000	45747	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante		HP Laserjet Pro color MFP M276nw	CNF8G4L3JQ	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	brother-hi-l2360 dn	a déterminer	e73880g4n279891	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	DCP-L6600	E75383L0N527008	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Imprimante	BROTHER	DCP-L6600	E75383L0N527008	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	DCP-L6600DW	E75383J6293682	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	Brother HL-2250DN	E69341L0J401486	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	Brother HL-2250DN	E69341L0J401485	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	rother HL-L2370DN	E78098M9N416830	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	Brother MFC-8460N	E64046J6J269110	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	MFC-8460N	E64046M6J345703	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	MFC-8460N	E64046M6J345985	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Imprimante	BROTHER	DCP-L6600DW	E7538D2N840514	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Imprimante	BROTHER	MFC 8880DN	E66870L9J262149	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Imprimante	BROTHER	Brother MFC-8460N	E64046J6J269110	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	Brother HL-L2370DN	E78098M9N416830	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	Brother HL-2250DN	E69341L0J401486	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	Brother HL-2250DN	E69341L0J401485	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante		HP Laserjet Pro color MFP M276nw	CNF8G4L3JQ	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	DCP-L6600DW	E75383J6293682	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	canon mf5940dn	a déterminer	hpg22187	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	HL-L2370DN	E78098A8N281926	Stockage DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	HL-L2360DN	E73880G4N279958	Stockage DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	HL-L2250DN	E69341L0J401401	Stockage DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	HL-5350	E66603K0J811903	Stockage DSI	X	Réformé
Imprimante	CANON MF 6180 DW	MF 6180 DW	QQG42618	Stockage DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	MFC-8460N	E64046M6J345703	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	HL-L2370DN	e78098I0n937361	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	MFC-L8690CDW	e77439a2f784534	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	BROTHER	MFC-L8690CDW	e77439a2f784534	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	HP	Laserjet 3015	cnbf041673	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	HP	Laserjet 3015	cnbf041673	Algeco DSI	X	Réformé
Imprimante	HP	S2231	3CQ02900L1	Algeco DSI	X	Réformé
Micro radio	Micro FoneStar	FDM639	11210001005	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Onduleur	Eaton	Ellipse pro 1600 FR	G363M17048	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	Eaton	Ellipse pro 1600 FR	G363M17048	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE	1500 USBS FR	21badh3401d	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE	ELLIPSE 1500 USBS FR	21BADJ16040	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE	1500 USBS FR		Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	APC	BK500EI	BB0434015664	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	APC	BK500EI	BB0529039717	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	APC	BK500EI	BB0434015664	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	APC	BK500EI	BB0529039717	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	APC	CS500	BB0520030595	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	APC	CS500	BB0520030595	Algeco DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE	ELLIPSE 1500 USBS FR	21BADH3400T	Stockage DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE		AP4G481AV	Stockage DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE	ELLIPSE1000USBS IEC	211H9H28010	Stockage DSI	X	Réformé
Onduleur	APC	500BX500CI	5B1635T40788	Stockage DSI	X	Réformé
Onduleur	Eaton	ELLIPSE ECO 500	P023K47HLK	Stockage DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE	ELLIPSE 1500 USBS FR	211HAH2905P	Stockage DSI	X	Réformé
Onduleur	MGE	ELLIPSE 1500 USBS FR	21BADJ16040	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP PRO 3300		CZC138DWG6	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP DC5850		CZC91073HK	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP 6500 pro		CZC0503D7R	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP PRO 4300		CZC2447VR5	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP PRO 4300		CZC3046NNR	Stockage DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Ordinateur fixe	HP PRO 4300		CZC3389GDZ	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP PRO 4300		CZC3046NND	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP PRO 4300		CZC3399VGN	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	Dell		XP80045414574603	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP Compaq Pro 4300	CZC3399VHP	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP Compaq Pro 4300	CZC3399VGJ	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP Compaq Pro 4300	CZC0503DB3	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	CZC3173J4C	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	CZC1078GKM	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	CZC3173J4C	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	czc9123fj2	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	CZC3173J4C	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	CZC1078GKM	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	CZC3173J4C	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP 4300	czc9123fj2	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	INTEL	NUC515RYK	94C69112EBD8	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	INTEL	D34010WY	G6YK4430031E	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	INTEL	NUC515RYK	94C69112EBD8	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	INTEL	D34010WY	G6YK4430031E	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	IBM	100GB	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	IBM	100GB	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	IBM	100GB	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	IBM	100GB	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	400GB C7972A	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	Pro 4300	CZC247C58Y	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	Pro 4300	CZC3327LPC	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	8F073332H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-3PRP	3K161295H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	F8036868H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	G71C000F7110	T15250003230A01	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	G71C000HF510	J22104220sDA	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	G71C0006R210	SAD75PBB	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	G71C000HF510	J22101501SDA	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-2PRP	YG014516H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-3PRP	3K161520H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-2PRP	1H101874H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	HP260 G2	4CH650CFWB	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	P224	CNK9422DFD	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	P222	CNK64411KS	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	8F073291H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA3680E-1PRP	29022412A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA3680E-1PRP	Z0018263A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	5K075000H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	6F046016H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	8F073325H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	7F045722H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-1PRP	3G052101H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	U0809-HP1	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	Compaq pro 4300	CZC2447VQR	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	Compaq pro 4300	LX826ET#ABF	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	HP Compaq Pro 4300	CZC3399VHP	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP Compaq Pro 4300	CZC3399VGJ	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	HP Compaq Pro 4300	CZC0503DB3	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	Samsung	SDIS-8	SDIS-8	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	Samsung	SDIS-8	SDIS-8	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	Toshiba	PA3680E-1PRP	10016739A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA3680E-1PRP	10016738A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA3680E-1PRP	10016826A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA3680E-1PRP	50012528A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA3680E-1PRP	50012578A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	Toshiba	PA5116E-2PRP	YH037609H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur fixe	HP	PRO 5010 SFF	czc0191pm9	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur fixe	HP	PRO 5010 SFF	czc0191pm9	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur portable	Toshiba		IYG134995HSS57H01R018FRD	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur portable	Toshiba		I2H184307HSS57HO1RO18FRD	Stockage DSI	X	Réformé
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra R850-1F8	4C079808H	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra R850-1F8	4C079808H	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur portable	ASUS		T-00173119A46D	Algeco DSI	X	Réformé
Ordinateur portable	Toshiba	PA5116E-3PRP	3K00961H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	PA5116E-1PRP	6F046014H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	PA5116E-1PRP	3F082565H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	P5116E-2PRP	1J071707H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	P5116E-2PRP	7D145390H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	PA380-0E-1PRP	29013705A5	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	PA5116E-1PRP	8F036882H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	A50-D-12R	2K045368H	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I30117524HSS59906T013FRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I3J110706HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I1K342329HSS58900R00UFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I1G066809HSS57900T005FRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I2H022183HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I5J062246HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I2H140298HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I4J154232HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I8J098722HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I30117524HSS59906T013FRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I2H140411HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I1G066889HSS57900T005FRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	Tecra A 50-E-E-1XG	I5J062241HSS57905101TFRD	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Ordinateur portable	Toshiba	X20W	HXHO8309BH	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	00503006357W	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	00503006354T	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	5030555673	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	00503004131H	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	00503004150J	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	00503040746W	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	00503006384W	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	5030176885	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	ATR423SC2	N147646	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	9223 MX	5030553581	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio 80 mégaH	ALCATEL	ATR423SC2	N147646	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	MICRO BIV	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	52769	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	45849	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	45754	Algeco DSI	X	Réformé
Poste radio analogique	Simoco	SRM 9000	45747	Algeco DSI	X	Réformé
Prise allume cigare	Lind	LIND automobile adapter FB0530-4529	FB0530-4529	Algeco DSI	X	Réformé
Prise allume cigare	Lind	LIND automobile adapter FB0530-4529	FB0530-4529	Algeco DSI	X	Réformé
Prise allume cigare	Lind	LIND automobile adapter FB0530-4529	FB0530-4529	Algeco DSI	X	Réformé
Prise allume cigare	Lind	LIND automobile adapter FB0530-4529	FB0530-4529	Algeco DSI	X	Réformé
Prise allume cigare	Lind	LIND automobile adapter FB0530-4529	FB0530-4529	Algeco DSI	X	Réformé
Prise allume cigare	Lind	LIND automobile adapter FB0530-4529	FB0530-4529	Algeco DSI	X	Réformé
Prise allume cigare	Lind	LIND automobile adapter FB0530-4529	FB0530-4529	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	H01RCC9AN3AC	402TZS7851	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	H01RCC9AN3AC	402TZU2054	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	H01RCC9AN3AC	402TZU2051	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	MX3000	402TZU2051	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	ORCA 5020	ORCA 5020	14159105	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	ORCA 5020	ORCA 5020	14159105	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	ORCA 5020	ORCA 5020	14159105	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	ORCA 5020	ORCA 5020	14159105	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TJN5622	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFRD108	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TPMF031	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TNUC119	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ263	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ021	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ271	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ043	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ092	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3405	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3363	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TJN5902	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TJN5769	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3378	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ089	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ265	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ175	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFSR511	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TMZ2356	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ029	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ088	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ097	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TJN6089	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3508	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ294	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ323	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ342	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3406	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TMZ2366	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ038	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ293	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ084	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3404	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ063	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ128	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ285	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ073	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ182	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ082	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ114	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ069	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ054	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ144	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ048	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ359	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TPMF021	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ087	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3398	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ267	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3399	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ123	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ050	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ313	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3529	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3514	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFX3307	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ165	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TJN5630	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TFWQ040	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MDH50RDC9AA1AN	018TPMF013	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	50610	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	51509	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	50811	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	54609	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	50811	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	1343	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	140400177	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	51508	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	52511	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	54407	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	50517	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	53509	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	53010	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	50610	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	52511	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	A4851N	50112	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024





Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	48160090-C5	X	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	Motorola	MX3000	hkX25524	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Radio	SIMOCO	FM 1000	1PN2998364Q1127	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	SIMOCO	FM 1000	1PN2998364Q1127	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	TALCO		9105102	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	ALCATEL		T2020-221-Z35	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	ALCATEL	RADIOTELEPHONE	ATR693G1D	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	THOMSON		7218	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	THOMSON		10990	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	THOMSON		6184	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	THOMSON			Stockage DSI	X	Réformé
Radio	SIMOCO	FACADE RADIO	NEANT	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	SIMOCO	FACADE RADIO	NEANT	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	BIV CPH700	FACADE RADIO	NEANT	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	BIV CPH701	FACADE RADIO	NEANT	Stockage DSI	X	Réformé
Radio	ALCATEL	PS-225W-AC-P	131722500000A	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	H01RCC9AN3AC	402TZS7851	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	H01RCC9AN3AC	402TZU2054	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	H01RCC9AN3AC	402TZU2051	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	MX3000	402TZU2051	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	SIMOCO PRP73 8525703162	1PNAL9840BW8228	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	SIMOCO	FM 1100 SE011	1PN2998474Q2699	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	SIMOCO	SRM 9000	00503051513P	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	SIMOCO	SRM 9000	00503051513P	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	SIMOCO	SRM 9000	5RE0X08334LRL	Algeco DSI	X	Réformé
Radio	Motorola	SIMOCO PRP73 8525703162	1PNAL9840BW8228	Algeco DSI	X	Réformé
Radio 700	EADS	TPH 700 KIDCRADLE	44765	Algeco DSI	X	Réformé
Radio 700	EADS	EADS 1 PH 700	HR7797AAA05110301656	Algeco DSI	X	Réformé
Radio 700	EADS	EADS 1 PH 700	HR7797AAA05110301656	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700	EADS	TPH 700 KIDCRADLE	44765	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	00503006357W	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	00503006354T	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	5030555673	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	00503004131H	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	00503004150J	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	00503040746W	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	00503006384W	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	5030176885	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	SIMOCO	FM 1100 SE011	1PN2998474Q2699	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	ATR423SC2	N147646	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Radio TPH 700/900	ALCATEL	9223 MX	5030553581	Algeco DSI	X	Réformé
Radio TPH 700/900	ALCATEL	ATR423SC2	N147646	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	PRO AP500	DNI1412A556	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	PRO AP500	DNI1450A1BY	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	PRO AP500	DNI1412A55B	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	PRO AP500	DNI1412A556	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	PRO AP500	DNI1450A1BY	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	PRO AP500	DNI1412A55B	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	CD-AIPAP-5	CD-AIPAP-5	Algeco DSI	X	Réformé
Routeur 3 G	Cisco	CD-AIPAP-5	CD-AIPAP-5	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	Logitech	YU0009	1835SC51AGV8	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Souris	HP	ASSY	417958-001	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	HP		6000563-002 REV 0D	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	HP	CTFCGLH0SW3K0BC	CTFCGLH0SW3K0BC	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	HP	ASSY	417958-001	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	HP		6000563-002 REV 0D	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	HP	CTFCGLH0SW3K0BC	CTFCGLH0SW3K0BC	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	HP	HPSBF96	417441-001	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	HP	HPSBF96	417441-001	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	KENSINGTON		B1516A000145	Algeco DSI	X	Réformé
Souris	KENSINGTON		B1516A000145	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette	Samsung	GT-P5110	r22d40687dp	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Tablette	Fujitsu		SR9Y00113	Stockage DSI	X	Réformé
Tablette	Fujitsu		SR9Z00016	Stockage DSI	X	Réformé
Tablette	Fujitsu		SR9Z00041	Stockage DSI	X	Réformé
Tablette	Fujitsu		SR9Z00026	Stockage DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30QRNJY	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D4068HME	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D4068HKT	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D40687WE	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30QRKTA	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30QRNND	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30QRNFD	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D4062Q1N	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D4062Q4A	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D40687YB	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30QRKRD	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30S3SNN	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D40687KV	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30S3SGM	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D4068HYZ	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30S5V9M	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30S3SRP	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	r22d40687dp	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	R22D406503F	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	GT-P5110	RF2D30QRNBF	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	SM-T590	R52M906HYTT	Algeco DSI	X	Réformé
Tablette Casdis	Samsung	SM-T590	R52MA0V2JZT	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone Fixe	ALCATEL	PS-225W-AC-P	131722500000A	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone Fixe	ALCATEL	PS-225W-AC-P	131722500000A	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone Fixe	ALCATEL	PS-225W-AC-P	131722500000A	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700006	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802689	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700001	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400259	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129300709	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400410	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00835906883	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700028	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802680	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129300756	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700013	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802550	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00921702923	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400541	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400168	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700012	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802694	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400113	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400264	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01115100044	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00835907656	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		UZH01313810752	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400694	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400237	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400645	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802326	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		H0500508344760	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129300730	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400644	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700026	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN01005821985	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700038	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00835907669	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129300762	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129300760	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00835907605	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400370	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700044	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00835906461	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700008	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400487	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706501973	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700041	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129300755	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129300568	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700051	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706501851	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400585	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400589	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700020	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706501875	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700049	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01031600445	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802474	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802395	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-28660010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN01300510768	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706501977	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129400743	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706802379	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		FCN00706501852	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4039		TEC01129700025	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4009		FCN01115902507	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4009		FCN01115902506	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4009		FCN01115902538	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL TEMPORIS250 PRO		213735	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN00832305043	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110750	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110780	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN00832304309	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110794	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110771	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110669	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01003302383	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110774	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01003302375	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01003302449	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01003302389	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN00832305034	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN00832304834	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110778	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110773	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110759	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN00832305278	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110782	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110614	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110612	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110793	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01218110668	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	Extension pour 4039		FCN01310912099	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK T26P		8,10131E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK T41P		8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK T41P		8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK T19P		2,11952E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL TEMPORIS350		250485	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4018		FCN01334011952	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4018		FCN01334011977	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4028		FCN01329910752	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4028		FCN01400511927	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	ALCATEL 4029		FCN00708103006	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	T48G	8,10931E+15	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone fixe	YEALINK	T48G	8,10931E+15	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10921E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	2,11952E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	2,11952E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10921E+15	Algeco DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	3,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10921E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	2,11952E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	2,11952E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	8,10921E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-41P	3,10922E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-T19PE2	2,11952E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-T19PE2	2,11952E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-T46G	3,10902E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone fixe	YEALINK	TELEPHONE YEALINK SIP-T46G	3,10902E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone portable	Caterpillar	B25	b251831027929	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone portable	CAT	B25	3,53E+14	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone portable	Caterpillar	B25	3,53183E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone portable	Caterpillar	B25	3,53183E+15	Algeco DSI	X	Réformé
Téléphone portable	Apple	SE	3,55791E+11	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone portable	CAT	B25	B251831028071	Stockage DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone satellite	Global start calcom	gsp1700	k2j7212th	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone satellite	Global start calcom	gsp1700	741243fd	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Téléphone satellite	Global start calcom	gsp1700	k2j7100vw	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Vidéo adaptateur	Matrox	Triple Head 2 GO	kfu99650	Algeco DSI	X	Fin de vie / HS
Vidéoprojecteur	Toshiba		49598401	Algeco DSI	X	Réformé
Vidéoprojecteur	VIEWSONIC LASER		VGR200801018	Stockage DSI	X	Réformé

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

## ANNEXE 5 - RÉFORME DE MATÉRIEL (LSPCC)

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J672	réserve	2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0206H476	réserve	2014	Date échue
Triangle d'évacuation	Béal	TRI-ANGEL	434 M001333818	réserve	2018	Déchirure
Poulie à joues fixes	Courant	Orbit 22	A642H259	réserve		Chute de plus de 2 mètres
Corde 30m	Courant	Bandit	42223012	Sournia	2014	date échue
Corde 30m	Courant	Bandit	4223014	vallespir fptsr12 lspcc 2	2014	Date échue
Triangle d'évacuation	courant	TRI-ANGEL	0358G112	Cérêt CCR06 lspcc 1	2013	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J670	Cérêt CCR06 lspcc 1	2014	Date échue
Mousqueton à vis	Courant		5657C407	FPTSR10 CANET LSPCC N° 1	2008	Chute de plus de 10 mètres
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0330J093		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0218H569		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Béal		0909 M002300717		2017	N° SERIE ILLISIBLE
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0330J091		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0330J094		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0330J187		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0330J083		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0218H570		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0218H572		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0330J097		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0218H581		2014	Date échue

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024 Page 1 / 5

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0218H575		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Béal		0879 M002300717		2017	N° SERIE ILLISIBLE
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J678		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0206H122		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	03905L920		2016	ACCROS
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0204H100		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0204H101		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0206H124		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0204H099		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0204H115		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H093		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0204H109		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0204H113		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H094		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H095		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H096		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H097		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J684		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H089		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H090		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0206H478		2014	Date échue

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024 Page 2 / 5

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Anneau cousu bleu 0,80m	Béal		0265 M004309818		2018	N° SERIE ILLISIBLE
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J679		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H088		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0206H123		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H086		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0207H087		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J670		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J682		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	0329J701		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	SQUAD	04209N003		2018	USURE
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	SQUAD	09016M016		2018	USURE
Triangle d'évacuation	Courant	TR-W	0316J131		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0232H005		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0232H093		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0232H094		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0231H063		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0231H065		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0327J027		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0327J039		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0327J033		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0327J094		2014	Date échue

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024 Page 3 / 5

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
HARNAIS ANTICHUTE	Courant	CHEROKEE	0320J074		2014	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	0330J092		2014	Date échue
Triangle d'évacuation	Courant	TR-W	0316J169		2014	Date échue
Triangle d'évacuation	Courant	TR-W	0315J168		2014	Date échue
Triangle d'évacuation	Courant	TR-W	07693L006		2014	Date échue
Triangle d'évacuation	Courant	TR-W	0316J101		2014	Date échue
Triangle d'évacuation	Courant	TR-W	0316J156		2014	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11076SE7027	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11076SE7016	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11069SJ7514	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11069SE7078	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11069SE7079	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11069SJ7509	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11069SJ7508	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11069SJ7516	DIH	2011	Date échue
HARNAIS ANTICHUTE	Petzl	Newton fast jak	11076SE7698	DIH	2011	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	4059E168		2010	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	4036E320		2010	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	4036E322		2010	Date échue
Anneau cousu rouge 1,50m	Courant	Ellipse 2	4036E276		2010	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	4059E296		2010	Date échue

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024 Page 4 / 5

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 2	4059E237		2010	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 3	0206H117		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 4	0206H130		2014	Date échue
Anneau cousu bleu 0,80m	Courant	Ellipse 5	0329J686		2015	Date échue
Triangle d'évacuation	Courant	tr-w	0031k146	lot1 FPTL12 ST-CYPRIEN	2015	Date échue
Corde 30m	Béal	ERGO	Q01 B001128020	lot1 FPTL12 ST-CYPRIEN	2020	souillée par goudron

## ANNEXE 6 - RÉFORME DE MATÉRIEL (Atelier)

Type	Marque	Modèle	N° Référence	Localité	Date d'achat	Etat
STATION HAUTE PRESSION	Karcher	12/14-4 ST	1,699-915,0	ATELIER MECANIQUE	2005	HORS SERVICE
CRIC PL	Whurt	0715 54 120	531411	ATELIER MECANIQUE	2014	HORS SERVICE
STATION DE CLIMATISATION	Magneti marelli	0129A	S1160166	ATELIER MECANIQUE	2011	HORS SERVICE
REGLOPHARE				ATELIER MECANIQUE	2003	HORS SERVICE
APPAREIL SOUDURE	SCS COMMERCY	MIG205 TF	771S7	SOUS SOL GTL		HORS SERVICE
COMPRESSEUR 380V	LACME	COMPRESTAR 27V 100T	86149200 27 V 1CO TRI	SOUS SOL GTL	2004	AMORTI-BON ETAT APPARENT
DECOUPEUR PLASMA 380V	CASTOLIN EULECLIC	AIR JET 100	I2 01 07 00 258	SOUS SOL GTL	2004	AMORTI - BON ETAT APPARENT
PLOTTER DE DECOUPE	GRAPHTEC	GE3000-80		SOUS SOL GTL		HORS SERVICE. AMORTI DEPUIS DE NOMBREUSES ANNEES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 11

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : cession équipement réformé à l'association Le Grain.**

L'association de solidarité internationale Le Grain, qui agit dans les domaines de l'éducatif, du sanitaire, du social et du culturel, principalement au Burkina Faso et à Madagascar, nous sollicite pour obtenir un véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) réformé.

La valeur nette comptable de cet engin de 2011, immatriculé BL-476-HY, est nulle.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve la cession du véhicule de secours et d'assistance aux victimes (VSAV), immatriculé BL-476-HY, à l'association de solidarité internationale Le Grain.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 12

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : cession vecteur nautiques au profit du SDIS du Lot.**

Le conseil d'administration du SDIS 66, a approuvé le 15 novembre 2023 par la délibération n° 20, la réforme de deux embarcations légères de sauvetage de type motomarine de marque Yamaha et de leurs deux remorques de marque Lider.

Le SDIS 46 nous sollicite pour acquérir ces engins et ces matériels, afin de permettre à son équipe de spécialistes de sauveteurs aquatiques, de pouvoir intervenir de manière plus efficace sur le fleuve Dordogne.

La valeur nette comptable de ces deux engins et des deux remorques de 2013 est nulle.

Il est proposé de céder le tout à 4 500,00 €.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve la cession de deux embarcations légères de sauvetage de type motomarine de marque Yamaha et de leurs deux remorques de marque Lider au SDIS du Lot.

La secrétaire de séance



**Martine ROLLAND**

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



**Hermeline MALHERBE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## DÉLIBÉRATION N° 13

### PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS 66

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à 10h00, les membres du bureau du conseil d'administration du SDIS 66 se sont réunis au service départemental d'incendie et de secours, sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE Présidente,

#### MEMBRES PRÉSENTS AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

X	Hermeline MALHERBE		Présidente
X	Michel GARCIA		1 <sup>er</sup> vice-président
X	Rémy ATTARD		2 <sup>ème</sup> vice-président
X	Martine ROLLAND		3 <sup>ème</sup> vice-présidente

#### Nombre de représentants avec voix délibérative

En exercice	4
Présents	4
Votants	4
<b>Résultat de vote</b>	
Voix "pour"	4
Voix "contre"	0
Abstention	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**Objet : Convention entre l'union départementale scolaire et d'intérêt social (UDSIS) et le service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Orientales (SDIS 66) relative à la fourniture d'un service de restauration collective.**

Dans le cadre de la saison estivale feux de forêt 2024, le SDIS 66 se voit affecté des renforts extra-départementaux dont il est nécessaire d'assurer une prise en charge complète en termes d'alimentation. Pour ce faire, et considérant les difficultés d'absorber en régie les repas supplémentaires des sapeurs-pompiers renforçant notre établissement durant la période, le SDIS 66 a besoin de conventionner avec l'UDSIS, en vue de fournir des repas adaptés à ces personnels. Cela sera mis en application conformément aux obligations réglementaires HACCP (analyse des dangers, points critiques pour leur maîtrise) imposées aux restaurations collectives.

Les modalités de mise en œuvre sont définies et organisées entre les deux parties (définition des composantes des repas, des menus, des conditionnements, des livraisons, de la traçabilité, ...), au travers des responsables des services concernés.

Cette convention couvre la période du 3 juillet 2024 au 30 septembre 2024. Elle est renouvelable par voie expresse. Les dispositions financières sont précisées en annexe 1.

**Le quorum ayant été atteint, le bureau du conseil d'administration a pu valablement délibérer.**

Après en avoir délibéré, le bureau du conseil d'administration à l'unanimité des votants, approuve la convention entre l'UDSIS et le SDIS 66 relative à la fourniture d'un service de restauration collective et autorise la présidente à la signer.

La secrétaire de séance



Martine ROLLAND

La Présidente  
du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours



Hermeline MALHERBE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



# CONVENTION RELATIVE A LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE RESTAURATION COLLECTIVE

## ENTRE

**U.D.S.I.S.**  
(Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social)  
Immeuble Christian Bourquin  
2 allée Hector Capdellayre  
66300 THUIR

Représentée par Monsieur Jean ROQUE – Président de l'U.D.S.I.S., habilité par délibération n°17/11/22-01 du 17 novembre 2022,  
Ci-après dénommée « **l'U.D.S.I.S.** »  
D'une part,

ET

**Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**  
**Adresse du siège administratif.....**  
.....

Représenté par.....-....., habilité par délibération n°..... du,  
Ci-après dénommé « **Le partenaire** »  
D'autre part,

**Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social**

Bât. C. Bourquin – 2 Allée Hector Capdellayre – 66 300 Thuir

Tèl. +33 (0)4 68 86 68 10 – contact@udsis.fr

Thuir de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

**VU** les statuts de l'U.D.S.I.S. validés en Préfecture en date du 17 juillet 2020 ;

**VU** l'article 2 des statuts susvisés précisant que le Département des Pyrénées-Orientales est une entité adhérente de l'établissement ;

**VU** l'article 3 des statuts susvisés stipulant que le syndicat mixte a pour objet d'intervenir dans des missions de service public, notamment dans le cadre du temps scolaire périscolaire et extrascolaire, à savoir les services publics de la restauration collective et des activités sportives et œuvres sociales ;

**CONSIDÉRANT** que l'U.D.S.I.S. développe son activité dans le champ du service public de la restauration collective et se fixe comme ambition de corriger autant que possible le déterminisme économique et social.

**CONSIDÉRANT** la demande formulée par le S.D.I.S. de bénéficier des services de l'U.D.S.I.S. pour la restauration d'adultes ;

**CONSIDÉRANT** que le S.D.I.S. est un organisme satellite du Département des Pyrénées-Orientales et peut bénéficier, à ce titre, des prestations du syndicat mixte U.D.S.I.S. ;

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La présente convention a pour objet principal de fixer les modalités de fonctionnement relatives à la fourniture de prestations alimentaires.

Le Pôle restauration collective de l'U.D.S.I.S. fournira les repas de l'établissement desservi.

La présente convention concerne la fourniture de repas :

- du lundi au dimanche, le midi.

Ces repas sont fournis selon le principe de la liaison froide.

Les prestations se développent comme suit :

- Production des repas,
- Livraison des repas,
- Mission « qualité »,
- Mission « sécurité »,
- Mission « initiation à l'éducation alimentaire »,
- Mission « expertise technique et formation ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

## ARTICLE 2 - DESTINATION DES PRESTATIONS ALIMENTAIRES

Les prestations alimentaires sont destinées à la consommation par les convives du partenaire ayant droit au service de restauration.

## ARTICLE 3 - COMPOSITION ET ETABLISSEMENT DE LA PRESTATION ALIMENTAIRE

### 3-1 : Prix du repas

Le prix du repas est arrêté par délibération du comité syndical de l'U.D.S.I.S. (**Annexe I**).

La tarification est établie sur prix unitaire révisé annuellement.

Ce prix recouvre :

- les dépenses d'achat des produits alimentaires,
- les dépenses de fonctionnement de la cuisine centrale,
- le coût du transport ;

Ce prix ne comprend pas le pain.

### 3-2 : Commande et facturation

Les repas sont fournis sur commande transmise 1 semaine auparavant (**Annexe II**) et font l'objet d'une facture mensuelle adressée au partenaire et détaillée par site (points de livraison).

Cette facture fait apparaître :

- le nombre de repas commandés dans le mois,
- le prix pour le type de convive de l'établissement.

### 3-3 : Contenu du repas

L'U.D.S.I.S. propose aux bénéficiaires des menus étudiés selon différents critères (diététique, goût, apprentissage du goût, coût, matériel...).

L'ensemble des produits utilisés sera conforme aux qualités et spécifications définies par famille au sein du GRCN ou équivalent.

Les menus comporteront : 5 composantes (entrée, plat avec viande ou poisson, garniture avec féculents et légumes, fromage/laitage, dessert).

### 3-4 : Livraison des repas

La livraison des repas sera assurée par les véhicules de l'U.D.S.I.S. (le conditionnement des repas livrés fait l'objet de l'**Annexe III**).

La livraison est faite aux frais, risques et périls de l'U.D.S.I.S. jusqu'à réception des prestations alimentaires par le responsable du point de livraison.

Les différents récipients, ustensiles et échelles ayant servi au conditionnement, transport et présentation, seront repris à l'occasion de chaque livraison.

Les mesures sont prises en respect des conditions d'hygiène alimentaire prévues par les textes réglementaires et en particulier :

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

- ⤴ Arrêté du 1er février 1974 modifié, relatif aux conditions d'hygiène concernant le transport des denrées périssables.
- ⤴ Circulaire du 20 mai 1976 prise pour l'application de l'arrêté du 1er février 1974 relatif au transport des denrées.
- ⤴ Arrêté du 10 mars 1977, relatif à l'état de santé et d'hygiène du personnel appelé à manipuler les denrées animales ou d'origine animale.
- ⤴ Note de service du 27 décembre 1984 prise pour l'application de l'arrêté du 1er février 1984 relatif au transport des denrées périssables.
- ⤴ Note de service DQ/SVHA n° 8103 du 11 septembre 1985 relative aux modalités d'agrément d'engins de transport.
- ⤴ Arrêté du 29 septembre 1997 fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social.
- ⤴ Arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant modifié par l'arrêté du 07 mai 2020.

L'U.D.S.I.S. procédera à la livraison des repas les lundi, mercredi et vendredi entre 9h et 9h30 (sous réserve de modifications des tournées).

Les repas de lundi et mardi seront livrés le lundi, les repas de mercredi et jeudi seront livrés le mercredi et les repas de vendredi, samedi et dimanche seront livrés le vendredi.

Le partenaire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre la réception, chaque jour de livraison, des prestations alimentaires livrées par l'U.D.S.I.S..

Après livraison par l'U.D.S.I.S., les prestations alimentaires sont stockées sous la responsabilité du partenaire qui demeure seul entièrement responsable des opérations de stockage.

L'U.D.S.I.S. conservera un repas témoin au froid en cuisine centrale pendant 5 jours après la Date Limite de Consommation, afin de pouvoir procéder à des analyses éventuelles (analyse des plats sensibles).

Le partenaire conservera un plateau témoin au froid pendant 5 jours après la Date Limite de Consommation selon le PMS adopté sur site.

Le partenaire mettra à disposition de l'UDSIS tout le matériel adapté à la réception des plats : armoire réfrigérée de type professionnel ou chambre froide, de capacité adaptée procédera au relevé de température et traçabilité sur le registre. Le partenaire sera responsable du suivi de la traçabilité et de la maîtrise de la chaîne du froid.

Le défaut de fonctionnement pour quelque cause que ce soit des équipements n'engage que la responsabilité du partenaire ; cette dernière reconnaît expressément parfaitement maîtriser les techniques de stockage et de remise en température des plats cuisinés et s'engage à suivre toute consigne donnée par l'U.D.S.I.S. ou figurant sur les emballages.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

### **3-5 : Prestations ponctuelles**

Il est rappelé l'importance essentielle que revêtent les opérations de remise en température dans le site.

A ce titre, l'arrêté du 07 mai 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2009 relatif aux règles sanitaires applicables aux activités de commerce de détail, d'entreposage et de transport de produits d'origine animale et denrées alimentaires en contenant (Article 5).

Le partenaire bénéficie des prestations complémentaires proposées par l'U.D.S.I.S. : Animations/ Accompagnement : Animations pédagogiques (Sport et Nutrition, P'tits Déj...), Accompagnement des PAI (protocole panier repas), Visites des sites de restauration, Livret d'accompagnement restaurants scolaires et collèges  
Formation/Expertise/Conseil : Cycle de formation complet avec le CNFPT, HACCP et Traçabilité, Accompagnement et Conseil sur votre nouveau projet de restaurant scolaire.

Les personnels de la cuisine centrale se tiennent à la disposition des partenaires, autant que cela leur est possible, afin d'étudier ou de valider les impératifs évoqués ci-dessus. Ils peuvent également, à la demande des responsables de chaque structure, effectuer une opération de vérification sur site de l'application de ces impératifs.

#### **ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DURÉE**

La présente convention est conclue pour la période initiale du 03 juillet 2024 au 30 septembre 2024. Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, en fonction de l'évolution du besoin du partenaire.

Les nouveaux besoins devront faire l'objet d'une demande écrite, détaillée.

Il pourra être mis fin à la convention par l'une ou l'autre des parties, sur présentation d'une demande écrite dans un délai d'un mois précédant la date de fin de prestation souhaitée.

#### **ARTICLE 5 - LITIGES**

En cas de litiges, les parties conviennent de s'entendre à l'amiable de manière à trouver ensemble une solution au différend.

À défaut, tout litige susceptible d'intervenir dans l'interprétation ou l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot 34063 Montpellier Cedex 2).

Fait en 2 exemplaires originaux, le ..... 2024.

**La Présidente du S.D.I.S.**

**Le Président de l'U.D.S.I.S.**

**Hermeline MALHERBE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
596 00001020240705-D13-DE  
**Jean ROQUE**  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 05/07/2024



**ANNEXE I**  
**FIXANT LES TARIFS APPLICABLES**  
**Délibérations 27/06/23-05 et 02/04/24-08**

**Tarifs pour les adultes**

**Tarif au 1<sup>er</sup> Septembre 2023 (valables jusqu'au 31/08/2024) : 6.95 €**

**Tarif au 1<sup>er</sup> Septembre 2024 : 7.00 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



## ANNEXE II

### RELATIONS ADMINISTRATIVES ENTRE LE SERVICE TECHNIQUE DE RESTAURATION ET LES CUISINES SATELLITES

#### 1. Comité Syndical :

Le Comité syndical est réuni, au moins une fois par an, pour avis sur les propositions de tarifs, sur les conditions de fonctionnement et sur tout ce qui touche à la prestation fournie.

Ce Comité Syndical est constitué des représentants de chaque SIS ou Communauté de Communes ou Communes et de représentants du Conseil Départemental.

#### 2. Commandes et livraisons :

Les commandes de repas faites au Pôle restauration collective de l'U.D.S.I.S. feront l'objet d'une commande formalisée sur un tableau de commande de repas. Ces commandes pourront être éditées sur papier ou informatique.

Ces choix indiquent les effectifs prévisionnels de chaque repas. Les effectifs seront confirmés ou modifiés chaque lundi (semaine S) pour les repas de la semaine suivante (semaine S+1).

Un bon de livraison et une fiche de liaison accompagneront les repas livrés.

Un exemplaire du bon des commandes effectuées par l'U.D.S.I.S. pour livraison directe par les fournisseurs sera transmis aux restaurants satellites.

Tous les litiges ou problèmes éventuels devront être signalés sur la fiche de liaison que présentera le chauffeur.

Dans tous les cas le chauffeur livreur des repas est considéré comme l'agent de transmission normal des documents administratifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024



### ANNEXE III

## FIXANT LES MODALITES DE CONDITIONNEMENT DES REPAS FOURNIS PAR LE PÔLE DE RESTAURATION COLLECTIVE UDSIS

Les repas sont livrés selon le principe de la « liaison froide ».

### PLAT PRINCIPAL

Livré en barquettes multiportions.

Ces barquettes sont destinées à être réchauffées et présentées à la cuisine satellite.

Ils sont pourvus d'un opercule pour le transport.

Les viandes seront proposées sous forme de sautés ou pièces (tranches de rôti,...).

### LES ENTREES

Les charcuteries (pièces) et crudités prêtes à l'emploi (4<sup>ème</sup> gamme) sont livrées dans des barquettes ou en en sachet.

Certaines crudités sont à préparer sur place avec des fruits/légumes bruts. La mise en œuvre (opérations de débactérisation, de tranchage) doit suivre le Plan de Maîtrise Sanitaire du site livré.

L'assaisonnement est livré à part y compris le beurre d'accompagnement.

### LES DESSERTS

Sont livrés directement par l'U.D.S.I.S., ou par fournisseurs sur commande de l'U.D.S.I.S.

La préparation des fruits (opérations de débactérisation, de tranchage) doit suivre le Plan de Maîtrise Sanitaire du site livré.

La boisson n'est pas prévue, sauf pour des repas spéciaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-286600010-20240705-D13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2024

## **2 – LES ARRÊTÉS**

### **2.1 - PRÉFECTORAUX**

Perpignan, le 26 juin 2024

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PRÉF/SDIS/2024-0361-1**  
**portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à  
intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et  
biologiques (RCH)**

**Le préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 11 mars 2024 nommant M. Ludovic JULIA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 3 avril 2024 nommant M. Bruno BERTHET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2024078-0001 du 18 mars 2024 portant délégation de signature à M. Ludovic JULIA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2024120-0001 du 29 avril 2024 portant délégation signature à M. Bruno BERTHET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté ministériel du 23 mars 2006 fixant le guide national de référence relatif aux risques chimiques et biologiques ;

VU l'arrêté n° PRÉF/SDIS/2024-0052-004 du 21 février 2024, portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des risques chimiques et biologiques

SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

**A R R Ê T É**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de l'équipe spécialisée Risques Chimiques (RCH) et biologiques (BIO) est annexée au présent arrêté.

**Article 2** : Le conseiller technique départemental responsable de l'équipe spécialisée RCH et BIO, référent du préfet, est le commandant Stéphane BOLTE, et son adjoint le lieutenant-colonel Fabien VERGEZ.

**Article 3** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2024-0052-004 du 21 février 2024.

.../...

**Article 4 :** Les agents inscrits sur la liste annexée de l'article 1, peuvent être engagés en opération dans le domaine risques chimiques et biologiques. Cette liste est évolutive, elle peut être complétée ponctuellement et est gérée via le système de gestion opérationnelle.

**Article 5 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 6 :** M. le directeur de cabinet de monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales, M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours – chef du corps départemental des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le Préfet,  
  
Thierry BONNIER

**ANNEXE**

portant liste d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine du risque chimique

<b>SPECIALISTE RCH</b>							
<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>RCH EQR</b>	<b>RCH CER</b>	<b>RCH EQI</b>	<b>RCH CEI</b>	<b>RCH CHEF</b>	<b>RCH CT</b>
ALVAREZ	Jacques	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
BALDARE	Patrice	OUI	OUI				
BARCELO	Sébastien	OUI	OUI				
BARRERE	Florent	OUI	OUI	OUI	OUI		
BATLLE	Fabien	OUI	OUI	OUI	OUI		
BEDRIGNANS	Nicolas	OUI	OUI	OUI	OUI		
BERDAGUER	Jérôme	OUI	OUI				
BERDAGUER	Michel	OUI	OUI	OUI	OUI		
BERGA	Fabien	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
BES	Frédéric	OUI	OUI	OUI	OUI		
BES	Lucas	OUI	OUI				
BIHRY	Grégory	OUI	OUI	OUI	OUI		
BISE	Michael	OUI	OUI				
BOLTE	Stéphane	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
BONET	Jérôme	OUI	OUI	OUI	OUI		
BONVINI	Christophe	OUI	OUI				
BOYER	Marc	OUI	OUI	OUI	OUI		
BRASSAC	Mathieu	OUI	OUI	OUI	OUI		
CAILLOT	Andre	OUI	OUI				
CALATAYUD	Norbert	OUI	OUI				
CAMBORDE	Olivier	OUI	OUI	OUI	OUI		
CHARPENTREAU	Pascal	OUI	OUI	OUI	OUI		
CHARRIER	Ronan	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
CLOTTES	Pierre	OUI	OUI	OUI	OUI		
COISSAC	Stéphane	OUI	OUI	OUI	OUI		
COLAS	Rosemary	OUI	OUI				
COMMES	Jean-Claude	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
CROZES	Arnaud	OUI	OUI	OUI	OUI		
DELBART	Guy	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
DUCES	Gilles	OUI	OUI	OUI	OUI		
FEY	Tristan	OUI	OUI				
FLANDRE	Renaud	OUI	OUI	OUI	OUI		
GALINIER	Cédric	OUI	OUI	OUI	OUI		
GALY	Daniel	OUI	OUI	OUI	OUI		
GARCIA	Cyril	OUI	OUI				
GARRABE	Xavier	OUI	OUI	OUI	OUI		
GINESTA	Jean-Michel	OUI	OUI				
GUISSET	Laurent	OUI	OUI	OUI	OUI		
ISSANCHOU	Dorian	OUI	OUI				
JAUFFRET	Ludovic	OUI	OUI				
JEANGUYOT	Laurent	OUI	OUI				
KLEIN	Rudy	OUI	OUI	OUI	OUI		
LAFONTAINE	Brice	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
LAVILLEGRAND	Joël	OUI	OUI	OUI	OUI		
LEDIG	Cédric	OUI	OUI				
LESCOAT	Fabrice	OUI	OUI	OUI	OUI		
LOTTARI	Arnaud	OUI	OUI	OUI	OUI		
MARGOUET	Patrick	OUI	OUI	OUI	OUI		
MARTIN	Marie-Aude	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
MOUDAT	Michael	OUI	OUI	OUI	OUI		
NOELL	Philippe	OUI	OUI	OUI	OUI		
PARIS	Aurélien	OUI	OUI	OUI	OUI		
PERELLO	Régis	OUI	OUI	OUI	OUI		
PI	Jennifer	OUI	OUI				
REVELLES	Xavier	OUI	OUI	OUI	OUI		
SALOM	Bruno	OUI	OUI				
SAUTROT	Sébastien	OUI	OUI	OUI	OUI		
SEAU	Philippe	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	
SERRE	Sébastien	OUI	OUI	OUI	OUI		
TARRIDAS	Jean-Bernard	OUI	OUI	OUI	OUI		
TENA	Didier	OUI	OUI				
TRANI	Alexandre	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	

**ANNEXE**

portant liste d'aptitude des personnels aptes à exercer dans le domaine du risque chimique

<b>SPECIALISTE RCH</b>							
<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>RCH EQR</b>	<b>RCH CER</b>	<b>RCH EQI</b>	<b>RCH CEI</b>	<b>RCH CHEF</b>	<b>RCH CT</b>
VALLEREAU	Rémi	OUI	OUI				
VALLS	Yannick	OUI	OUI	OUI	OUI		
VERGEZ	Fabien	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
VERGEZ	Théo	OUI	OUI	OUI	OUI		

Perpignan, le 26 JUIN 2024

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PRÉF/SDIS/2024 - 0361 - 2**

**Portant liste d'aptitude des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des scaphandriers autonomes légers opérationnels (SAL)**

**Le préfet des Pyrénées-Orientales,  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales articles R.1424-1 et suivants ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 11 mars 2024 nommant M. Ludovic JULIA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 3 avril 2024 nommant M. Bruno BERTHET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2024078-0001 du 18 mars 2024 portant délégation de signature à M. Ludovic JULIA, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/SCPPAT/2024120-0001 du 29 avril 2024 portant délégation signature à M. Bruno BERTHET, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté du 31 juillet 2014 définissant le référentiel emploi, activités, compétences, relatif aux interventions en milieu aquatique hyperbare ;

VU le résultat des épreuves de contrôle technique ;

**APRÈS** contrôle de l'aptitude médicale réalisé par la médecin-chef départementale ;

VU l'avis favorable émis par le conseiller technique départemental, après contrôle et vérification des livrets individuels ;

VU l'arrêté n° PRÉF/SDIS/2024-0052-005 du 21 février 2024, portant liste d'aptitude opérationnelle des personnels aptes à intervenir dans le domaine de la spécialité des scaphandriers autonomes légers opérationnels ;

**SUR** proposition de M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;

**A R R Ê T É**

**Article 1 :** La composition de l'équipe spécialisée en interventions, secours et sécurité en milieu aquatique et hyperbare (SAL) est annexée au présent arrêté.

.../...

**Article 2** : Le conseiller technique départemental (CTD) responsable de l'équipe d'intervention en milieu hyperbare et secours subaquatique, référent du préfet, est le commandant Vincent LÄUPPI, et ses adjoints les adjudants-chefs PAILLISSÉ Sylvain et CUNI Stéphane. En outre, le CTD exerce la fonction de « conseiller à la prévention hyperbare » et apporte son expertise dans le domaine de la protection des travailleurs intervenants en milieu hyperbare.

Le médecin hyperbare référent de l'équipe spécialisée est la médecin-chef Eve LAPARRA.

**Article 3** : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° PRÉF/SDIS/2024-0052-005 du 21 février 2024.

**Article 4** : Les agents inscrits sur la liste annexée de l'article 1 peuvent être engagés en opération de secours subaquatique. Cette liste est évolutive, elle peut être complétée ponctuellement et est gérée via le système de gestion opérationnelle.

L'autorité d'emploi d'un plongeur non inscrit sur la liste des plongeurs opérationnels (article 1) peut toutefois l'autoriser à participer aux séances d'entraînement ainsi qu'aux stages de recyclage sous réserve d'aptitude médicale annuelle. Dans ce cas, son engagement ne peut excéder la profondeur atteinte lors de sa dernière qualification.

**Article 5** : Des additifs pourront être joints à cette liste en cours d'année pour y inclure de nouveaux agents qualifiés et ceux qui, à l'issue d'une période d'inaptitude temporaire, auraient retrouvé leur aptitude opérationnelle.

**Article 6** : Conformément à l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 7** : M. le directeur de cabinet de monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales, M. le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le directeur départemental des services d'incendie et de secours - chef du corps départemental des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

Le Préfet,  
  
Thierry BONNIER

ANNEXE

portant la liste nominative des scaphandriers autonomes légers opérationnels

NOM	Prénom	Emplois opérationnels <sup>(1)</sup>	SNL <sup>(2)</sup>	Manipulation du matériel de désincarcération LSR SMA	Formations mélanges <sup>(3)</sup>	Intervention en milieu pollué et/ou eaux froides (<6°)	Fabrication mélanges et transfert oxygène	Profondeur d'habilitation (à l'air)
LÄUPPI	Vincent	CTD référent départemental SAL	NL2	OUI	M3	OUI	OUI	- 70 m
CUNI	Stéphane	CTD A	NL2	OUI	M3	OUI	OUI	- 70 m
PAILLISSE	Sylvain	CTD A	NL2	OUI	M3	OUI	OUI	- 70 m
LANG	Pascal	CT	-	OUI	M1	OUI	OUI	- 50 m
DUCES	Gilles	CU	NL2	OUI	M3	OUI	NON	- 70 m
LANNOY	Stève	CU	NL2	OUI	M3	OUI	NON	- 70 m
MORELLI	Christophe	CU	NL2	OUI	M3	OUI	NON	- 70 m
SUCH	Loïc	CU	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
PETITFILS	Luc	CU	NL2	OUI	M3	OUI	NON	- 70 m
ARAGON	Florian	SAL	-	OUI	-	NON	NON	- 50 m
BOSCART	Jeffrey	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
CERMENO	Frédéric	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
COLLARD	Guillaume	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
GRIZAUD	Nicolas	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
HERNANDEZ	Christian	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
ISSANCHOU	Dorian	SAL	NL1	OUI	M1	NON	NON	- 50 m
LANVIN	Laura	SAL	-	-	-	NON	NON	- 30 m
MARROT	Julien	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
METIVET	Adrien	SAL	-	OUI	M1	NON	NON	- 50 m
PEREZ	Raymond	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
TARISCON	Jean-Yves	SAL	NL1	OUI	M1	OUI	NON	- 50 m
VERCHAIN	Jérémy	SAL	-	-	-	NON	NON	- 30 m

(1) CTD : Conseiller Technique Départemental – CTD A : Conseiller Technique Départemental Adjoint – CU : Chef d'Unité – SAL : Scaphandrier Autonome Léger.

(2) SNL : Surface Non Libre – NL1 : Progression de 60m de l'entrée – NL2 : Progression de 200m de l'entrée.

(3) Formations mélanges : M1 : Décompression à l'oxygène – M2 : Plongée Nitrox (mélange suroxygéné) M3 : Plongée Trimix (mélange synthétique avec de l'hélium).